

Dépôt de la relève compteur

Quand, comment, faire la relève de votre compteur d'eau?

Relever son compteur

Au cours de l'année, l'usager aura deux relèves effectuées par la SAUR, qui transmet un avis de passage avec la date à laquelle ledit relevé sera effectué.

Afin de faciliter cette étape et vous éviter les contraintes d'un passage, la Ville d'Uzès a mis en place un formulaire de relève d'index que vous pouvez remplir en ligne.

Le service des eaux d'Uzès reçoit directement votre relevé par mail. Il vous suffit de remplir le formulaire en ligne.

Identification de l'abonné
NOM (obligatoire)
PRÉNOM (obligatoire)
ADRESSE ET ÉTAGE DU BRANCHEMENT (obligatoire)
TÉLÉPHONE (obligatoire)

CONTACT



DÉMARCHES

Service Eau et
Assainissement

Mairie Uzès
1, place du Duché
30700 Uzès



MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex Deux entrées possibles : 1, place du Duché 1, place Albert 1er 30700 Uzès Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45 Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15 1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)